



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2020, le 20 octobre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 14 octobre 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Philippe DANIEL.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BOYER Fabrice, Mme CAREL Jocelyne, M. CHOMEL DE JARNIEU Régis, Mme COLLOT Murielle, Mme CONCHERI Sarah, M. COURBEY Pierre-Jean, M. DANIEL Philippe, M. FRANÇOIS Jean-Paul, Mme GARNIER Francine, M. GEORGE Dominique, M. HERIAT Maurice, Mme JOCHAUD DU PLESSIX Laurie, M. LAVOIL Jacques, M. MERESSE-VOLLEAUX Geoffrey, M. MINUTIELLO Bruno, M. MULLER Bernard, Mme PAILLARD Catherine, M. PLUMET Pascal, Mme VOURION Laure, M. WAGNER René.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme FALQUE Rose-Marie excusée donne pouvoir à M. MINUTIELLO Bruno, Mme KWIECIEN Linda excusée donne pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. MERCIER Thierry excusé donne pouvoir à M. HERIAT Maurice, M. RITZ Gérard excusé donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jean-Paul.

Etaient excusés :

M. COLIN Philippe, M. FOINANT Dominique, M. GEX Christian, M. KURKIENCY Jonathan remplacé par Mme CONCHERI Sarah, M. LAMBLIN Jacques remplacé par Mme GARNIER Francine, M. MARTET Olivier, M. SONREL Christophe.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie, excusée et M. RICHARD Claude, présent.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. COLIN Philippe.

2020-040 : FINANCES :

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA MAISON DU TOURISME N°2

Pour permettre l'écriture des amortissements de subventions d'équipements versées dans le cadre du « fond d'amorçage hébergeur » en 2018.

Conformément à la délibération prise précédemment, la durée d'amortissement est fixée à 5 ans.

Investissement recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
040	280422	Bâtiments et installations	+ 1 919,04 €

Investissement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
020	020	Dépenses imprévues	+ 1 919,04 €

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 1 919,04 €
042	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	+ 1 919,04 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°2 du budget de la Maison du tourisme 2020 selon les écritures comptables décrites



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président, Philippe DANIEL